



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-018

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-28-00007 - Agrément des activités dentaires d'un centre de santé (2 pages)	Page 4
R32-2023-12-28-00008 - Agrément des activités ophtalmologiques/orthoptiques d'un centre de santé (2 pages)	Page 7
R32-2023-12-07-00013 - Arrêté DOS-PPT60-2023-04 relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans chaque secteur du département de l'Oise pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024 (90 pages)	Page 10

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2023-11-27-00050 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - BOUCHART Romain (2 pages)	Page 101
R32-2023-12-03-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - CANONNE Mathieu (2 pages)	Page 104
R32-2023-12-04-00046 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DELECROIX Vincent (2 pages)	Page 107
R32-2023-12-12-00035 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL Antoine DE BRUYNE ET PERE (2 pages)	Page 110
R32-2023-10-24-00025 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BEHAREL (2 pages)	Page 113
R32-2023-11-04-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BLANCHARD (2 pages)	Page 116
R32-2023-12-04-00047 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BOULET DELBARRE (2 pages)	Page 119
R32-2023-10-31-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL D'HOTEL (2 pages)	Page 122
R32-2023-12-31-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DU GRAND COURTIL (2 pages)	Page 125
R32-2023-11-06-00029 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LEDIEU Christophe (2 pages)	Page 128
R32-2023-11-26-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LES VERGERS DU COMTE (2 pages)	Page 131
R32-2023-12-03-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LOBRY (2 pages)	Page 134
R32-2023-12-02-00020 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL MESSEAN (2 pages)	Page 137
R32-2023-11-26-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL OLIVIER (2 pages)	Page 140

R32-2023-11-22-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL STERCKEMAN (2 pages)	Page 143
R32-2023-11-27-00051 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - FEUTRIE-MERSSEMAN Maryline (2 pages)	Page 146
R32-2023-10-23-00027 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DU FAUBOURG (2 pages)	Page 149
R32-2023-12-18-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC LIMERMONT (2 pages)	Page 152
R32-2023-12-25-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC PAUQUET (2 pages)	Page 155
R32-2023-12-05-00012 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LEROY Denis (2 pages)	Page 158

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-28-00007

Agrément des activités dentaires d'un centre de
santé

AGREMENT DES ACTIVITES DENTAIRES D'UN CENTRE DE SANTE

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé dentaire de Bruay-La-Buissière ayant pour numéro FINESS 620108530 pour ses activités dentaires

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est CDS FILIERIS de Bruay
situé à l'adresse suivante 195 rue Louis Dussart 62700 Bruay-La-Buissière
dont le numéro FINESS est 620108530

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est CANSSM-FILIERIS Service territorial (CARM) Nord

situé à l'adresse suivante 13 rue du 14 Juillet 62300 Lens

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Fait à Lille, le 28/12/2023

Pour le directeur général et par délégation,

Nicolas HAUTECOEUR
Responsable du Pôle de Proximité
Territorial du Pas-de-Calais
Direction de l'Offre de Soins
Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-28-00008

Agrément des activités
ophtalmologiques/orthoptiques d'un centre de
santé

AGREMENT DES ACTIVITES OPHTALMOLOGIQUES/ORTHOPTIQUES D'UN CENTRE DE SANTE

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé pluridisciplinaire service ophtalmologie de Bruay-la-Buissière ayant pour numéro FINESS 620119750 pour ses activités ophtalmologiques/orthoptiques

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;
Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;
Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;
Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est CSP FILIERIS de Bruay-la-Buissière
situé à l'adresse suivante 195 rue Louis Dussart 62700 Bruay-La-Buissière
dont le numéro FINESS est 620119750
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est CANSSM-FILIERIS Service territorial (CARMi)
Nord
situé à l'adresse suivante 13 rue du 14 Juillet 62300 Lens

EST AGRÉÉ pour ses activités ophtalmologiques/orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Fait à Lille, le 28/12/2023

Pour le directeur général et par délégation,

Nicolas HAUTECOEUR
Responsable du Pôle de Proximité
Territorial du Pas-de-Calais

Direction de l'Offre de Soins

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-07-00013

Arrêté DOS-PPT60-2023-04 relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans chaque secteur du département de l'Oise pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024

**Arrêté DOS-PPT60-2023-04 relatif au tableau de garde des transports sanitaires dans
chaque secteur du département de l'Oise
pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment en ses articles L. 6311-1 à L.6314-1, R.6312-1 à R. 6312-23-2 et R.6312-29 à R. 6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDA-2021-422 du directeur général de l'ARS du 03 juin 2021 portant composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires désignant l'ATSU 60 comme membre du sous-comité des transports sanitaires ;

Vu l'arrêté DOS-SDA-2022-454 du directeur général de l'ARS du 30 juin 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS ;

Vu les tableaux de garde pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 proposés par l'association des transports sanitaires d'urgence de l'Oise (A.T.S.U. 60) ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires par voie électronique du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du 05 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Les tableaux de garde des transports sanitaires des 9 secteurs de jour et des 7 secteurs de nuit que comporte le département de l'Oise sont arrêtés conformément aux tableaux figurant en annexes du présent arrêté pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante, pour les 9 secteurs de jour et les 7 secteurs de nuit du département de l'Oise :

Tous les jours de 6 heures à 14 heures, de 14 heures à 22 heures et de 22 heures à 6 heures

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire fixées aux articles L.6312-1 à L.6312-5 et R.6312-1 à R.6312-23-2 du code de la santé publique.

Article 4 : En application de l'article R6312-17-1 du code de la santé publique, le service d'aide médicale urgente peut solliciter les entreprises titulaires de l'agrément de transport sanitaire pour toute demande de transport sanitaire urgent, nécessitant une réponse rapide et adaptée à l'état du patient.

L'entreprise qui répond à cette sollicitation, notamment dans le cadre de la garde prévue à l'article R. 6312-18 :

- fait intervenir un équipage auprès du patient dans le respect du délai fixé par le service d'aide médicale urgente ;
- réalise un bilan clinique du patient qu'elle communique immédiatement au service d'aide médicale urgente ;
- le cas échéant, effectue les premiers soins relevant de l'urgence adaptés à l'état du patient, dans la limite des compétences de l'équipage et sur prescription du médecin régulateur du service d'aide médicale urgente ;
- achemine le patient, le cas échéant, vers le lieu de soins déterminé par le service d'aide médicale urgente et figurant sur la liste arrêtée par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- informe le service d'aide médicale urgente de toute modification de l'état du patient pendant la durée de la mission ;
- transmet des informations administratives et cliniques relatives au patient à son arrivée au lieu de soins;
- le cas échéant, participe à la réalisation d'actes de télémédecine, dans le cadre de ses compétences et sous la surveillance du médecin régulateur.

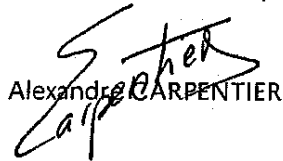
Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 60, aux caisses primaires d'assurance maladie de l'Oise, à l'association des transports sanitaires d'urgence (ATSU) de l'Oise, aux entreprises de transports sanitaires du département, aux services départementaux d'incendie et de secours de l'Oise (SDIS) et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Oise.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 07 décembre 2023

Pour le directeur général
et par délégation,
Le Responsable du Pôle
de Proximité de l'Oise,


Alexandre CARPENTIER

DEBUT MOIS	01/01/2024	ATSU 60					
FIN MOIS	31/01/2024	Mois de		janvier	Année	2024	
		Secteur:		st just en chaussee			
		Ligne 1			Ligne 2		
	Période	Nom de l'entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la gare	Nom de l'entreprise	Numéro d'agrément	Localisation
lundi 1 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	6041 6041 60123 60123	ST JUST ST JUST BRETEUIL BRETEUIL	AMBULANCES WALLET AMB ASSISTANCE AMBULANCES CARON AMBULANCES DHINAULT ST JUST AMBULANCES	60127 60137 60121 60450 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST BRETEUIL CLERMONT
mardi 2 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
mercredi 3 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
jeudi 4 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
vendredi 5 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
samedi 6 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
dimanche 7 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES DHINAULT AMBULANCES DHINAULT AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60450 60450 60127 60127	CLERMONT CLERMONT CLERMONT CLERMONT			
lundi 8 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
mardi 9 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
mercredi 10 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
jeudi 11 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES DHINAULT AMBULANCES DHINAULT ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60450 60450 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
vendredi 12 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES DHINAULT AMBULANCES DHINAULT ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60450 60450 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
samedi 13 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60137 60137 60121 60121	ST JUST ST JUST BRETEUIL BRETEUIL			
dimanche 14 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60137 60137 60121 60121	ST JUST ST JUST BRETEUIL BRETEUIL			
lundi 15 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
mardi 16 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
mercredi 17 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
jeudi 18 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
vendredi 19 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
samedi 20 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60121 60121 6041 6041	BRETEUIL BRETEUIL ST JUST ST JUST			
dimanche 21 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	60121 60121 60137 60137	BRETEUIL BRETEUIL ST JUST ST JUST			
lundi 22 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
mardi 23 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
mercredi 24 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
jeudi 25 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
vendredi 26 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
samedi 27 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
dimanche 28 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	60121 60121 60137 60137	BRETEUIL BRETEUIL ST JUST ST JUST			
lundi 29 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
mardi 30 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
mercredi 31 janvier 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			

DEBUT MOIS	01/02/2024	ATSU 60					
FIN MOIS	29/02/2024	Mois de février			Année 2024		
Période	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	st just en chaussee		Localisation de la garde	
				ligne 1	ligne 2		
Nom de l'Entreprise		Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise		Numéro d'agrément	
jeudi 1 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60123 60123	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL	AMBULANCES WALLET AMB ASSISTANCE 60137 ST JUST AMBULANCES 6041 ST JUST AMBULANCES 6041	60127 60137 60121 60450 6041	CLERMONT ST JUST BRETEUIL CLERMONT ST JUST
vendredi 2 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60123 60123	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
samedi 3 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
dimanche 4 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
lundi 5 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
mardi 6 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
mercredi 7 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60123 60123 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
jeudi 8 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
vendredi 9 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
samedi 10 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
dimanche 11 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
lundi 12 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
mardi 13 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
mercredi 14 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
jeudi 15 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
vendredi 16 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
samedi 17 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60123 60123 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
dimanche 18 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60123 60123 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
lundi 19 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST			
mardi 20 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
mercredi 21 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
jeudi 22 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60123 60123	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL			
vendredi 23 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST			
samedi 24 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60121 60121 6041 6041	BRETEUIL BRETEUIL ST JUST ST JUST			
dimanche 25 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT			
lundi 26 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
mardi 27 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
mercredi 28 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT			
jeudi 29 février 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60137 60137 60123 60123	ST JUST ST JUST BRETEUIL BRETEUIL			
	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h		#N/A #N/A #N/A #N/A	#N/A #N/A #N/A #N/A			

DEBUT MOIS	31/03/2024	ATSU 60					
FIN MOIS	31/03/2024	mars		Année		2024	
Mois de		mars			Année		
Secteur:		st just en chaussée			2024		
		Ligne 1		Ligne 2			
Période	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
vendredi 1 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMB ASSISTANCE	60127	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMBULANCES CARON	60121	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES CARON	60121	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	ST JUST AMBULANCES	6041	
samedi 2 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
dimanche 3 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	AMBULANCES WALLET	60127	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	06h-10h	9	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	11	
lundi 4 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	18h-22h	11	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	AMB ASSISTANCE	60137	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	8	
mardi 5 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	10h-14h	8	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	14h-18h	4	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	18h-22h	4	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	22h-06h	0	
mercredi 6 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	AMBULANCES CARON	60121	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	06h-10h	7	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	7	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	7	
jeudi 7 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	18h-22h	7	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	AMBULANCES CARON	60121	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	0	
vendredi 8 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	10h-14h	0	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	14h-18h	0	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	0	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
samedi 9 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	06h-10h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
dimanche 10 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	18h-22h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	ST JUST AMBULANCES	6041	
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	06h-10h	9	
lundi 11 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	9	
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	18h-22h	9	
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	22h-06h	0	
mardi 12 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	9	
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	10h-14h	9	
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	14h-18h	9	
mercredi 13 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	06h-10h	9	
jeudi 14 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	18h-22h	9	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	22h-06h	0	
vendredi 15 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	06h-10h	9	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	9	
samedi 16 mars 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	18h-22h	9	
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	AMBULANCES CARON	60121	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	9	
dimanche 17 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	10h-14h	9	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	14h-18h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
lundi 18 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES CARON	60121	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	06h-10h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
mardi 19 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	18h-22h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST	06h-10h	9	
mercredi 20 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	18h-22h	9	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	22h-06h	0	
jeudi 21 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	06h-10h	9	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	10h-14h	9	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	14h-18h	9	
vendredi 22 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	06h-10h	9	
samedi 23 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	18h-22h	9	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	22h-06h	0	
dimanche 24 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES CARON	60121	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	06h-10h	9	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	9	
lundi 25 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	18h-22h	9	
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	22h-06h	0	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	06h-10h	9	
mardi 26 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
mercredi 27 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
jeudi 28 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	18h-22h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	22h-06h	0	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	06h-10h	9	
vendredi 29 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	10h-14h	9	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	14h-18h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
samedi 30 mars 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	ST JUST AMBULANCES	6041	
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	9	
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	10h-14h	9	
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	14h-18h	9	
dimanche 31 mars 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	18h-22h	9	
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	22h-06h	0	
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	AMBULANCES WALLET	60127	
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST	06h-10h	9	

DEBUT MOIS	01/04/2024	ATSU 60					
FIN MOIS	30/06/2024	Mois de		Année			
		avril		2024			
Mois de Secteur:		st just en chaussee					
		Ligne 1			Ligne 2		
Période	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
lundi 1 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMB ASSISTANCE	60 137	CLERMONT
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMBULANCES CARON	60 121	BRETEUIL
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES DHINALUT	60 450	CLERMONT
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST
mardi 2 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
mercredi 3 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
jeudi 4 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
vendredi 5 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
samedi 6 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
dimanche 7 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
lundi 8 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
mardi 9 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
mercredi 10 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
jeudi 11 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
vendredi 12 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
samedi 13 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
dimanche 14 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
lundi 15 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
mardi 16 avril 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
mercredi 17 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
jeudi 18 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
vendredi 19 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
samedi 20 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
dimanche 21 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
lundi 22 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
mardi 23 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
mercredi 24 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
jeudi 25 avril 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
vendredi 26 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
samedi 27 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
dimanche 28 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
lundi 29 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
mardi 30 avril 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			

DEBUT MOIS	01/05/2024	ATSU 60						
FIN MOIS	31/05/2024	mai			Année 2024			
Période	Mois de Secteur:	ma			st just en chaussée			
		Urgence 1			Urgence 2			
	Nom de l'entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde		
mercredi 1 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL	AMB ASSISTANCE AMBULANCES CARON AMBULANCES DINAULT ST JUST AMBULANCES	60137 60121 60450 6041	ST JUST BRETEUIL CLERMONT ST JUST	
jeudi 2 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				AMBULANCES WALLET 06h-10h 9 10h-14h 9 14h-18h 10 18h-22h 10 22h-06h 0
vendredi 3 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				AMB ASSISTANCE 06h-10h 6 10h-14h 6 14h-18h 4 18h-22h 4 22h-06h 0
samedi 4 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				AMBULANCES CARON 06h-10h 7 10h-14h 7 14h-18h 8 18h-22h 8 22h-06h 0
dimanche 5 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				AMBULANCES DINAULT 06h-10h 0 10h-14h 0 14h-18h 0 18h-22h 0 22h-06h 0
lundi 6 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				ST JUST AMBULANCES 06h-10h 0 10h-14h 0 14h-18h 9 18h-22h 9 22h-06h 0
mardi 7 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
mercredi 8 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
jeudi 9 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
vendredi 10 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
samedi 11 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
dimanche 12 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
lundi 13 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				
mardi 14 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				
mercredi 15 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
jeudi 16 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60137 60137 6041 6041	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
vendredi 17 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
samedi 18 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
dimanche 19 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMB ASSISTANCE AMB ASSISTANCE	6041 6041 60137 60137	ST JUST ST JUST ST JUST ST JUST				
lundi 20 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				
mardi 21 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				
mercredi 22 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	60127 60127 60121 60121	CLERMONT CLERMONT BRETEUIL BRETEUIL				
jeudi 23 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST				
vendredi 24 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60121 60121 6041 6041	BRETEUIL BRETEUIL ST JUST ST JUST				
samedi 25 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	60121 60121 60127 60127	BRETEUIL BRETEUIL CLERMONT CLERMONT				
dimanche 26 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT				
lundi 27 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT				
mardi 28 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT				
mercredi 29 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET	6041 6041 60127 60127	ST JUST ST JUST CLERMONT CLERMONT				
jeudi 30 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES AMBULANCES CARON AMBULANCES CARON	6041 6041 60121 60121	ST JUST ST JUST BRETEUIL BRETEUIL				
vendredi 31 mai 2024	06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	AMBULANCES WALLET AMBULANCES WALLET ST JUST AMBULANCES ST JUST AMBULANCES	60127 60127 6041 6041	CLERMONT CLERMONT ST JUST ST JUST				

DEBUT MOIS	01/05/2024	ATSU 60					
FIN MOIS	30/05/2024	juin		Année 2024			
		Mois de		Année			
		juin		2024			
		Secteur:		st just en chaussee			
		Ligne 1		Ligne 2			
	Periode	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
samedi 1 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMB ASSISTANCE	60127	ST JUST
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	AMBULANCES DHINAUT	60490	CLERMONT
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST
	22h-06h						
dimanche 2 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
lundi 3 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
mardi 4 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
mercredi 5 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
jeudi 6 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
vendredi 7 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
samedi 8 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
dimanche 9 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
lundi 10 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	22h-06h						
mardi 11 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	22h-06h						
mercredi 12 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	22h-06h						
jeudi 13 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
vendredi 14 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
samedi 15 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
dimanche 16 juin 2024	06h-10h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	10h-14h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
lundi 17 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
mardi 18 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
mercredi 19 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	18h-22h	AMB ASSISTANCE	60137	ST JUST			
	22h-06h						
jeudi 20 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
vendredi 21 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
samedi 22 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	18h-22h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	22h-06h						
dimanche 23 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	10h-14h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
lundi 24 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	18h-22h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	22h-06h						
mardi 25 juin 2024	06h-10h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	10h-14h	AMBULANCES CARON	60121	BRETEUIL			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
mercredi 26 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
jeudi 27 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
vendredi 28 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
samedi 29 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						
dimanche 30 juin 2024	06h-10h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	10h-14h	ST JUST AMBULANCES	6041	ST JUST			
	14h-18h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	18h-22h	AMBULANCES WALLET	60127	CLERMONT			
	22h-06h						

AMBULANCES WALLET	
06h-10h	8
10h-14h	8
14h-18h	11
18h-22h	11
22h-06h	0

AMB ASSISTANCE	
06h-10h	6
10h-14h	6
14h-18h	4
18h-22h	4
22h-06h	0

AMBULANCES CARON	
06h-10h	7
10h-14h	7
14h-18h	7
18h-22h	7
22h-06h	0

AMBULANCES DHINAUT	
06h-10h	0
10h-14h	0
14h-18h	0
18h-22h	0
22h-06h	0

ST JUST AMBULANCES	
06h-10h	8
10h-14h	8
14h-18h	8
18h-22h	8
22h-06h	0

ATSU 60
Mois de
Secteur:

JANVIER 2024
BEAUVAIS

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
lundi 1 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
mardi 2 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mercredi 3 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
jeudi 4 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
vendredi 5 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
samedi 6 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
dimanche 7 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS			
lundi 8 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
mardi 9 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mercredi 10 janvier 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
Jeudi 1 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
vendredi 2 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
samedi 3 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
dimanche 4 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
lundi 5 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mardi 6 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mercredi 7 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
jeudi 8 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
vendredi 9 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
samedi 10 février 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS

14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS									AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS									AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS									AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS

dimanche 11 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

lundi 12 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

mardi 13 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

mercredi 14 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

jeudi 15 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

vendredi 16 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

samedi 17 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

dimanche 18 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

lundi 19 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

mardi 20 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS
22h-06h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

mercredi 21 février 2024														

10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS											BEAUVAIS

samedi 23 mars 2024	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
dimanche 24 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
lundi 25 mars 2024	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
marc	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
mercredi 27 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
jeudi 28 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
vendredi 29 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
samedi 30 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
dimanche 31 mars 2024	22h-06h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	10h-14h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	14h-18h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
	18h-22h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		
22h-06h	06h-10h	AMB BEAUVAIS	6014	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS	BEAUVAIS		

ATSU 60
Mois de
Secteur:
AVRIL 2024
BEAUVAIS

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
lundi 1 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
mardi 2 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
mercredi 3 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
jeudi 4 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
vendredi 5 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
samedi 6 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
dimanche 7 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
lundi 8 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mardi 9 avril 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
mercredi 10 avril 2024 06h-10h 10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS

ATSU 60
 Mois de
 MAI 2024
 Secteur:
 BEAUVAIS

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
mercredi 1 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
jeudi 2 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
vendredi 3 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
samedi 4 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
dimanche 5 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
lundi 6 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
mardi 7 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
mercredi 8 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS			
jeudi 9 mai 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
vendredi 10 mai 2024 06h-10h 10h-14h	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS	AMB DE BEAUVAIS	6064	BEAUVAIS	AMB WALLET	60127A	BEAUVAIS

ATSU 60
JUN 2024
Mois de
Secteur:
BEAUVAIS

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
samedi 1 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
dimanche 2 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS				OISE AMBULANCES	60143	BEAUVAIS
lundi 3 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
mardi 4 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
mercredi 5 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
jeudi 6 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
vendredi 7 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
samedi 8 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
dimanche 9 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
lundi 10 juin 2024	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						
	AMB BEAUVAISIS	6014	BEAUVAIS						

ATSU 60
Mois de
Secteur:

JANVIER 2024
NOYON

Période	Ligne 1		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
lundi 1 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mardi 2 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mercredi 3 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
jeudi 4 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
vendredi 5 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
samedi 6 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
dimanche 7 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
lundi 8 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mardi 9 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mercredi 10 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

jeudi 11 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 12 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 13 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 14 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 15 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 16 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 17 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 18 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 19 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 20 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 21 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 22 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 23 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 24 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 25 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 26 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 27 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 28 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 29 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 30 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 31 janvier 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

ATSU 60
Mois de
Secteur:

FEVRIER 2024
NOYON

Période	Ligne 1			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
jeudi 1 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 2 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 3 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 4 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 5 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 6 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 7 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 8 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 9 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 10 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			

dimanche 11 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 12 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 13 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 14 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 15 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 16 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 17 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 18 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 19 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 20 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 21 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 22 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 23 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 24 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 25 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 26 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 27 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 28 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 29 février 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			

ATSU 60
Mois de
Secteur:

MARS 2024
NOYON

Période	Ligne 1		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
vendredi 1 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
samedi 2 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
dimanche 3 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
lundi 4 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mardi 5 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
mercredi 6 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
jeudi 7 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
vendredi 8 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
samedi 9 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
dimanche 10 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

lundi 11 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 12 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 13 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 14 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 15 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 16 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 17 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 18 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 19 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 20 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 21 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 22 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon

	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 23 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 24 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
lundi 25 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mardi 26 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
mercredi 27 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
jeudi 28 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
vendredi 29 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
samedi 30 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			
dimanche 31 mars 2024	06h-10h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	10h-14h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	14h-18h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	18h-22h	Ambulances du Noyonnais	60-02A	Noyon
	22h-06h			

ATSU 60

Mois de

JANVIER 2024

Secteur:

Méru

Période	Ligne 1			Ligne 2			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
lundi, janvier 01, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			
mardi, janvier 02, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			
mercredi, janvier 03, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
jeudi, janvier 04, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
vendredi, janvier 05, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
samedi, janvier 06, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MM			
dimanche, janvier 07, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
lundi, janvier 08, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
mardi, janvier 09, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
mercredi, janvier 10, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
jeudi, janvier 11, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			
vendredi, janvier 12, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			
samedi, janvier 13, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU

	18h-22h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
dimanche, janvier 14, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
lundi, janvier 15, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
mardi, janvier 16, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
mercredi, janvier 17, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
jeudi, janvier 18, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
vendredi, janvier 19, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noailais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
samedi, janvier 20, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
dimanche, janvier 21, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
lundi, janvier 22, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			
mardi, janvier 23, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
mercredi, janvier 24, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
jeudi, janvier 25, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
vendredi, janvier 26, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			
samedi, janvier 27, 2024	06h-10h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noailais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			

dimanche, janvier 28, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
lundi, janvier 29, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
mardi, janvier 30, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100	MERU			
mercredi, janvier 31, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			

ATSU 60
Mois de
Secteur: Février 2024
Méru

Période	Ligne 1			Ligne 2			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
jeudi, février 01, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
vendredi, février 02, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
samedi, février 03, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
dimanche, février 04, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
lundi, février 05, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
mardi, février 06, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
mercredi, février 07, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
jeudi, février 08, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
vendredi, février 09, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
samedi, février 10, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
dimanche, février 11, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
lundi, février 12, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
mardi, février 13, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU

	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
mercredi, février 14, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
jeudi, février 15, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
vendredi, février 16, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
samedi, février 17, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
dimanche, février 18, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
lundi, février 19, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
mardi, février 20, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
mercredi, février 21, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
jeudi, février 22, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
vendredi, février 23, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
samedi, février 24, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
dimanche, février 25, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
lundi, février 26, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
mardi, février 27, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				

mercredi, février 28, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
jeudi, février 29, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				

ATSU 60
Mois de
Secteur:

MARS 2024
Méru

Période	Ligne 1			Ligne 2			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
vendredi, mars 01, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
samedi, mars 02, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
dimanche, mars 03, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
lundi, mars 04, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
mardi, mars 05, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
mercredi, mars 06, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
jeudi, mars 07, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
vendredi, mars 08, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
samedi, mars 09, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
dimanche, mars 10, 2024	06h-10h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
lundi, mars 11, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
mardi, mars 12, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noaillais	60-160				
mercredi, mars 13, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noaillais	60-160	MERU			MERU

	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
jeudi, mars 14, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
vendredi, mars 15, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU	Ambulances Carlier	60-12	MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
samedi, mars 16, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
dimanche, mars 17, 2024	06h-10h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
lundi, mars 18, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
mardi, mars 19, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
mercredi, mars 20, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
jeudi, mars 21, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
vendredi, mars 22, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU	Ambulances du Noillais	60-160	MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				
samedi, mars 23, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
dimanche, mars 24, 2024	06h-10h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances du Château	60-100	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
lundi, mars 25, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
mardi, mars 26, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Noillais	60-160				
mercredi, mars 27, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				

jeudi, mars 28, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
vendredi, mars 29, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU	Ambulances du Château	60-100	MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
samedi, mars 30, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances du Château	60-100				
dimanche, mars 31, 2024	06h-10h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	10h-14h	Ambulances du Noillais	60-160	MERU			MERU
	14h-18h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	18h-22h	Ambulances Carlier	60-12	MERU			MERU
	22h-06h	Ambulances Carlier	60-12				

ATSU 60
Mois de
Secteur:

JANVIER 2024
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Période	Ligne 1			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
lundi 1 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 2 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mercredi 3 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
jeudi 4 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
vendredi 5 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
samedi 6 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
dimanche 7 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
lundi 8 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mardi 9 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mercredi 10 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
jeudi 11 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS

	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
vendredi 12 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
samedi 13 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
dimanche 14 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
lundi 15 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 16 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mercredi 17 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
jeudi 18 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
vendredi 19 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
samedi 20 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
dimanche 21 janvier 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
lundi 22 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mardi 23 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE

	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mercredi 24 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
jeudi 25 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
vendredi 26 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
samedi 27 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
dimanche 28 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
lundi 29 janvier 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 30 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mercredi 31 janvier 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR

ATSU 60
Mois de
Secteur:

FEVRIER 2024
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Période	Ligne 1		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
jeudi 1 février 2024	06h-10h	FORMERIE	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078
vendredi 2 février 2024	06h-10h	FORMERIE	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078
samedi 3 février 2024	06h-10h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140
dimanche 4 février 2024	06h-10h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140
lundi 5 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	18h-22h	FORMERIE	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140
mardi 6 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	18h-22h	FORMERIE	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140
mercredi 7 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A
jeudi 8 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A
vendredi 9 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A
samedi 10 février 2024	06h-10h	FORMERIE	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A
dimanche 11 février 2024	06h-10h	FORMERIE	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	FORMERIE

	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
lundi 12 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 13 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mercredi 14 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
jeudi 15 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
vendredi 16 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
samedi 17 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
dimanche 18 février 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
lundi 19 février 2024	06h-10h	LOIRE	6011A7	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mardi 20 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mercredi 21 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
jeudi 22 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
vendredi 23 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS

	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
samedi 24 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
dimanche 25 février 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
lundi 26 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 27 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mercredi 28 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
jeudi 29 février 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR

ATSU 60
Mois de
Secteur:

MARS 2024
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Période	Ligne 1			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
vendredi 1 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
samedi 2 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
dimanche 3 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
lundi 4 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mardi 5 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mercredi 6 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
jeudi 7 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
vendredi 8 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
samedi 9 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
dimanche 10 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
lundi 11 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE

	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mardi 12 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
mercredi 13 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
jeudi 14 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
vendredi 15 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
samedi 16 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
dimanche 17 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
lundi 18 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mardi 19 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mercredi 20 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
jeudi 21 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
vendredi 22 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
samedi 23 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS

	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
dimanche 24 mars 2024	06h-10h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	10h-14h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	14h-18h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
lundi 25 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	22h-06h	FORMERIE	60140	FORMERIE
mardi 26 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
mercredi 27 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
jeudi 28 mars 2024	06h-10h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	10h-14h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	14h-18h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
vendredi 29 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
	22h-06h	LOIRE	60117A	GRANDVILLIERS
samedi 30 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
dimanche 31 mars 2024	06h-10h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	10h-14h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	14h-18h	FORMERIE	60140	FORMERIE
	18h-22h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR
	22h-06h	CREVECOEUR	6078	CREVECOEUR

ATSU 60

Mois de

JANVIER 2024

Secteur:

CREPY-EN-VALOIS

Période	Ligne 1		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
lundi 1 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mardi 2 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mercredi 3 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
jeudi 4 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
vendredi 5 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
samedi 6 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
dimanche 7 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
lundi 8 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mardi 9 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mercredi 10 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois

jeudi 11 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 12 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 13 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 14 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 15 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 16 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 17 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 18 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 19 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 20 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 21 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 22 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois

	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 23 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 24 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 25 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 26 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 27 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 28 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 29 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 30 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 31 janvier 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			

ATSU 60
Mois de
Secteur:

FEVRIER 2024
CREPY-EN-VALOIS

Période	Ligne 1			
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	
jeudi 1 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 2 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 3 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 4 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 5 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 6 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 7 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 8 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 9 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 10 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			

dimanche 11 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 12 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 13 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 14 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 15 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 16 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 17 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 18 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 19 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 20 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 21 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 22 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois

	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 23 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 24 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 25 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 26 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 27 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 28 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 29 février 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			

ATSU 60

Mois de

MARS 2024

Secteur:

CREPY-EN-VALOIS

Période	Ligne 1		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
vendredi 1 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
samedi 2 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
dimanche 3 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
lundi 4 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mardi 5 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
mercredi 6 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
jeudi 7 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
vendredi 8 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
samedi 9 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
dimanche 10 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h 22h-06h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois

lundi 11 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 12 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 13 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 14 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 15 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 16 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 17 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 18 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 19 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 20 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 21 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 22 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois

	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 23 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 24 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
lundi 25 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mardi 26 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
mercredi 27 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
jeudi 28 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
vendredi 29 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
samedi 30 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			
dimanche 31 mars 2024	06h-10h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	10h-14h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	14h-18h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	18h-22h	Ambulances de CREPY	60-08	Crépy-en-Valois
	22h-06h			

ATSU 60
Mois de
secteur:

JANVIER
CREIL

2024

Ambulances Dhinaut 6045A
Secours Ambulances Services 6086A
Creil Ambulances 6010A

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
lundi 1 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mardi 2 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mercredi 3 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
jeudi 4 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
vendredi 5 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
samedi 6 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
dimanche 7 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
lundi 8 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mardi 9 janvier 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mercredi 10 janvier 2024 06h-10h 10h-14h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL

ATSU 60
Mois de
Secteur:

FEVRIER
CREIL

Ambulances Dhinaut
Secours Ambulances Services
Creil Ambulances

6045A
6086A
6010A

2024

Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3			
Période	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
jeudi 1 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
vendredi 2 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
samedi 3 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
dimanche 4 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
lundi 5 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mardi 6 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
mercredi 7 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
jeudi 8 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
vendredi 9 février 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
samedi 10 février 2024 06h-10h 10h-14h	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERV	6086A	CREIL

ATSU 60
Mois de
Secteur:

MARS
CREIL

2024

Ambulances Dhinaut
Secours Ambulances Services
Creil Ambulances

6045A
6086A
6010A

Période	Ligne 1			Ligne 2			Ligne 3		
	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde	Nom de l'Entreprise	Numéro d'agrément	Localisation de la garde
vendredi 1 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
samedi 2 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
dimanche 3 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
lundi 4 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
mardi 5 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
mercredi 6 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
jeudi 7 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
vendredi 8 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
samedi 9 mars 2024 06h-10h 10h-14h 14h-18h 18h-22h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
dimanche 10 mars 2024 06h-10h 10h-14h	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL	SECOURS AMBULANCES SERVICES	6086A	CREIL
	AMBULANCES DHINAUT	6045A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			
	SECOURS AMBULANCES SERVICE	6086A	CREIL	CREIL AMBULANCES	6010A	CREIL			

14h-18h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-06	Complègne		
18h-22h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-06	Complègne		
22h-06h	Ambulances CARO	60-14	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-06	Complègne		
Lundi 26 février 2024	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
10h-14h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
14h-18h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
18h-22h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
22h-06h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
marcredi 27 février 2024	Ambulances CARO	60-159	Le meux	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
10h-14h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
14h-18h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
18h-22h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
22h-06h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
mercredi 28 février 2024	Ambulances CARO	60-159	Le meux	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
10h-14h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
14h-18h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
18h-22h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
22h-06h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
jeudi 29 février 2024	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
10h-14h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
14h-18h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
18h-22h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		
22h-06h	Ambulances de Complègne	60-04	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	Ambulances CARO	60-159	Complègne	60-04	Ambulances PLOMION		

DRAAF

R32-2023-11-27-00050

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - BOUCHART Romain

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
 Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
 à

Affaire suivie par : Annie COUMONT
 Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

Monsieur Romain BOUCHART
 15 route d'Avesnes
 59330 LIMONT FONTAINE

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter
 accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0287

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 26/07/23 sous le numéro : 2023-59-0287.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BACHANT	ZB32	0,5214 ha	GAEC DES ECAILLES Madame, Monsieur Marie-Christine et Alain BOUCHART LIMONT FONTAINE
	ZA45, ZB14, ZB23, ZB30, ZB31, ZB33	18,1201 ha	
	ZB24	2,9940 ha	
	ZB26	0,5647 ha	
LIMONT FONTAINE	B230, B239, B240, B247, B728, ZD27	5,4797 ha	
	ZD41, ZD49, ZD51, ZD54, ZD65, B630, B947, ZD24, ZD33, ZD36, ZD37	17,2982 ha	
	ZD48	2,9784 ha	
	ZD23	2,7013 ha	
	ZD39	0,6970 ha	
	B944, ZD25	4,3689 ha	
	B497, ZD42	1,7901 ha	
	ZD40, ZD57	0,6761 ha	
	ZD22	1,4785 ha	
	ZD28, ZD29, ZD30, ZD31, ZD32, ZD50, ZD52	7,5342 ha	

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
 Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

ECLAIBES	ZB6, ZB7, A1, A5, A6, A22, A480, A499, B22, B23, B209, B211	16,4315 ha	
	A7, B17	0,6470 ha	
	B8	1,8145 ha	
	B2, B6	1,5575 ha	
	B10, B11	0,8735 ha	
DOURLERS	Z11, ZI30	2,8557 ha	
	ZI29, ZI43	6,9183 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	98,3006 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 27/11/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole


Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

DRAAF

R32-2023-12-03-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - CANONNE Mathieu

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Monsieur Mathieu CANONNE
32 route Nationale
59360 NEUVILLY

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0316

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 02/08/23 sous le numéro 2023-59-0316.**

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place	
CATILLON SUR SAMBRE	ZM7 C108 C109 C110 C111 ZL35 ZM8 ZM90 ZM18 ZM20 ZM22 ZM26 ZM27 ZM35 ZM40 ZM48 ZM49	21,2236 ha	EARL DU BOIS DE L'ABBAYE Monsieur Francis LEBLON CATILLON SUR SAMBRE	
	C566 C569 ZK44 ZK45	3,0891 ha		
	ZM17	1,0734 ha		
	ZL36 A697	3,6038 ha		
	ZM15	1,7915 ha		
	ZM4 ZM50 ZM51	4,3499 ha		
	ZL37	0,4838 ha		
	ZM14 ZM31 ZM34 ZM38 ZM91 ZM92	15,4809 ha		
	REJET- BEAULIEU	ZD67 ZD68		2,7264 ha
		ZD29 ZD30		3,3630 ha
ZD32		1,1919 ha		
LA GROISE	B876 B758 B764 B765 B766 B767 B768 B788 B867 B868 B871 ZA20	13,7073 ha		

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

	B759 B762 B763	2,3629 ha
	B481 B482 B483 B971	2,0418 ha
FESMY-LE-SART (02)	C18 C32 C280 C337 C479 C486 C487 C524 C525 C528 C531 C610	11,6789 ha
	SUPERFICIE TOTALE	88,1682 ha

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **03/12/23** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

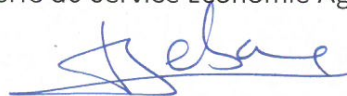
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-04-00046

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - DELECROIX Vincent

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Monsieur Vincent DELECROIX
5 rue du 8 mai 1945
59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0314

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 03/08/23 sous le numéro 2023-59-0314.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de:

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BLARINGHEM	ZC309	6,1240 ha	Terres libres d'occupation
GHYVELDE/ LES MOERES	C385 C1098	5,9060 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	12,0300 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **04/12/23** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;

- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

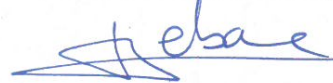
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-12-00035

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL Antoine DE BRUYNE ET PERE



Service de l'Economie Agricole

EARL Antoine DE BRUYNE ET PERE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

36 bis rue de la mairie

N° référence : SEA/CD

60130 SAINT-REMY EN L'EAU

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 37

Objet : Accusé de réception complet – demande
d'autorisation d'exploiter n° **4401**

Beauvais, le 5 septembre 2023

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 11/08/2023** sous le numéro **4401**.

Vous envisagez d'exploiter les parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
WAVIGNIES	ZK 20	01 ha 38 a 70 ca	Hubert DE BRUYNE
		01 ha 38 a 70 ca	

La direction départementale de territoires de l'Oise va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard, le **12/12/2023**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en Mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier Agricole et
Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2023-10-24-00025

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL BEHAREL

Lille, le 06/07/23

Service Economie Agricole
 Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
 Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur
 à
 EARL BEHAREL
 Monsieur Kilien BEHAREL
 34 rue de la Gare
 59134 BEAUCAMP-LIGNY

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
 accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0256

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 23/06/23 sous le numéro 2023-59-0256.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de:

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BEAUCAMPS-LIGNY	A78 A41	6,0000 ha	EARL ENDIFLEUR Madame , Monsieur Alain et Martine CATRY MARQUILLIES
	A77	0,1175 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	6,1175 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **24/10/23** vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l’application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
 Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

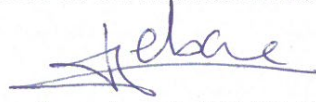
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-11-04-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL BLANCHARD



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le 28/07/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur

Affaire suivie par : Annie COUMONT
Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

à
EARL BLANCHARD
Messieurs Adrien et Etienne BLANCHARD
3 rue Georges Clémenceau
59730 ROMERIES

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet

Réf. : 2023-59-0243

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 03/07/23 sous le numéro : 2023-59-0243.**

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ROMERIES	ZH18, ZH29	3,7885 ha	Monsieur DECHERF Frédéric ROMERIES
	ZH43, ZH52	11,5814 ha	
	ZH30, ZH31, ZH36, ZH39, ZH41, ZH44, ZD02, ZD59	16,2571 ha	
	ZH35	0,4114 ha	
	ZH33	1,6813 ha	
	ZH37	1,5666 ha	
	ZH32	2,4276 ha	
SOLESMES	ZZ21	12,0227 ha	EARL FERME DU PETIT GHAYE LOUVIGNIES QUESNOY
	ZZ19, ZZ20, ZZ22, ZZ23, ZZ24	12,3663 ha	
	ZZ25	0,1040 ha	
LOUVIGNIES QUESNOY	A1105, A1112, A1117, A1118, A1121, A1126, A1128, A1129, A1130	18,3728 ha	EARL FERME DU PETIT GHAYE LOUVIGNIES QUESNOY
	A1122P	0,8000 ha	
	A1110, A1114, A1115, A1116, A1127	12,9841 ha	
	A1111, A1113,	1,2949 ha	

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

	A1131	
POIX DU NORD	ZA75	0,7995 ha
	ZA74, ZA76, ZA79	4,6692 ha
	SUPERFICIE TOTALE	101,1274 ha

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 04/11/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
L'Adjointe à la Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Gaëlle PARIS

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

DRAAF

R32-2023-12-04-00047

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL BOULET DELBARRE

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL BOULET DELBARRE
Madame, Monsieur Lucie DELBARRE et Sébastien
BOULET
124 rue de Cantraine
62350 BUSNES

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0077

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 03/08/23 sous le numéro 2023-59-0077.**

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
STEENWERCK	XB23	7,8160 ha	Monsieur Denis SENECHAL STEENWERCK
NIEPPE	ZE39	2,2890 ha	
	ZE38	0,5340 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	10,6390 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **04/12/23** vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l’application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

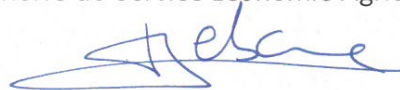
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-10-31-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL D'HOTEL

Lille, le 06/07/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL D'HOTEL
Madame, Monsieur Marie et Hervé DELPORTE
3 rue de la Fraternité
59830 BACHY

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0245

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 30/06/23 sous le numéro 2023-59-0245.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BOURGHELLES	C572 ZH168 C19 C20 C338	4,8102 ha	Monsieur Gérard FOURNIER FOREST SUR MARQUE
	SUPERFICIE TOTALE	4,8102 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **31/10/23** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-31-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL DU GRAND COURTIL



Service de l'Economie Agricole

EARL DU GRAND COURTIL

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

1 rue Jules Ferry

N° référence : SEA/CD

60600 ERQUERY

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 37

Objet : Accusé de réception complet – demande
d'autorisation d'exploiter n° **4410**

Beauvais, le 5 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 30/08/2023** sous le numéro **4410**.

Vous envisagez d'exploiter les parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
QUINQUEMPOIX	AB 34, 202, ZB 6, ZH 15	12 ha 28 a 97 ca	EARL GHEERAERT
		12 ha 28 a 97 ca	

La direction départementale de territoires de l'Oise va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard, le **31/12/2023**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en Mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier Agricole et
Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2023-11-06-00029

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL LEDIEU Christophe



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le 28/07/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Annie COUMONT
Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

EARL LEDIEU Christophe
Monsieur Christophe LEDIEU
4 rue de la Poste
59360 NEUVILLY

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0270

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 05/07/23 sous le numéro : 2023-59-0270.**

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
NEUVILLY	ZM46	1,2750 ha	Madame BASQUIN Christiane NEUVILLY
	ZL14	5,4400 ha	
	ZL13, ZL15, ZL80, ZL84	3,9800 ha	
SOLESMES	ZT97, ZT100, AS56, AS59, AS60, AS61, ZW1, ZW7, ZW8, ZT88, ZT87	16,5298 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	27,2248 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 06/11/23 vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
L'Adjointe à la Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Gaëlle PARIS

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

DRAAF

R32-2023-11-26-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL LES VERGERS DU COMTE

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT
Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL LES VERGERS DU COMTÉ
Madame, Monsieur Françoise et Nicolas POLLET
21 route d'Herlies
59249 FROMELLES

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0272

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 28/07/23 sous le numéro : 2023-59-0272.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
FROMELLES	C53	0,3250 ha	Monsieur Philippe DEVROUTE FROMELLES
	C58	0,4590 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	0,7840 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 29/11/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-03-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL LOBRY

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT
Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL LOBRY
Monsieur Didier LOBRY
2 place Raymond Leclerc
59169 ROUCOURT

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0298

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 02/08/23 sous le numéro : 2023-59-0298.**

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CANTIN	ZM41, ZM42, ZM43, ZM45, ZM47, ZM48, ZM51	10,0647 ha	EARL DUBURQUE André Monsieur André DUBURQUE ROUCOURT
	ZM44	0,8276 ha	
	ZM46	0,9639 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	11,8562 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 03/12/23 vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l’application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;

- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-02-00020

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL MESSEAN

Service de l'Economie Agricole EARL MESSEAN
Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux 5 rue de Bonvillers
N° référence : SEA/CD 60730 CAUVIGNY
Vos références :
Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*
Téléphone : 03 64 58 16 37

Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° **4397**

Beauvais, le 4 août 2023

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/08/2023** sous le numéro **4397**.

Vous envisagez d'exploiter les parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CAUVIGNY NEUILLY EN THELLE ULLY SAINT GEORGES	ZK 32 C 291 Y 241, 285, 287 A 70, 108, 128, 129, 139, 977, 978, B 1067, 1106, 1156, 1517, 1518, 1519, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1692, 1698, C 196, 320, 321, 412, 731, 732, 733, 842, 843, 890, 892, 1148, D 34, 133, 202, 396, 405, 464, 465, 569, 619, X 27, 28, 32 A 35, 72, D 403, 426 C 891 A 36, D 123 C 197, AH 169 AE 2	00 ha 54 a 40 ca 01 ha 22 a 55 ca 05 ha 86 a 67 ca 50 ha 38 a 67 ca 08 ha 17 a 72 ca 00 ha 12 a 17 ca 07 ha 04 a 97 ca 01 ha 71 a 45 ca 00 ha 19 a 43 ca	SCEA VILLAIN HOSTE
		75 ha 28 a 03 ca	

La direction départementale de territoires de l'Oise va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard, le **02/12/2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en Mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier Agricole et
Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2023-11-26-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL OLIVIER

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL OLIVIER
Messieurs Jean-Luc et Antoine OLIVIER
57 Renynck Drève
59114 STEENVOORDE

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0271

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 25/07/23 sous le numéro 2023-59-0271.**

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
STEENVOORDE	ZE9 ZE18 ZA247 ZI8 ZI16 ZI17 ZI19 ZI25 ZI27	9,1784 ha	Monsieur Antoine OLIVIER STEENVOORDE
	ZI26 ZI156	1,7730 ha	
	ZE10 ZI24	2,3740 ha	
	ZA81 ZA82 ZA192 ZA279 ZA281 ZB164 ZA226 ZA225	4,3118 ha	
	ZI15	4,4800 ha	
	ZI9	1,2680 ha	
	ZK23 ZK351	1,4534 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	24,8386 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 26/11/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

DRAAF

R32-2023-11-22-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL STERCKEMAN

Lille, le 31/07/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT
Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)
annie.coumont@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
EARL STERCKEMAN
Madame et Monsieur Isabelle et Michaël
STERCKEMAN
415 Chemin de Bailleul
59114 STEENVOORDE

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0297

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 21/07/23 sous le numéro : 2023-59-0297.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
STEENVOORDE	YA46, YC3, YA449	2,5381 ha	Madame Thérèse DEQUEKER
	SUPERFICIE TOTALE	2,5381 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 22/11/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
L'Adjointe à la Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Gaëlle PARIS

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-11-27-00051

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - FEUTRIE-MERSSEMAN Maryline

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Madame Maryline FEUTRIE-MERSEMAN
265 rue Ponchelle Porée
59280 BOIS GRENIER

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0304

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 26/07/23 sous le numéro 2023-59-0304.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BOIS GRENIER	ZC36	11,2560 ha	Monsieur Bernard FEUTRIE BOIS-GRENIER
	ZC35 ZC38 ZC46 ZC87 ZD69	4,3461 ha	
	ZC37	2,9380 ha	
	ZC33	1,4070 ha	
LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES	ZA22	3,8470 ha	
	ZC110	2,1500 ha	
	ZC1	3,2740 ha	
	ZC17	3,0000 ha	
	ZC12	0,3950 ha	
	ZA20 ZA23 ZC13 ZC14 B11 B81 B84 B918 B974 B2237 ZA21 ZC7 ZC40	14,8110 ha	
	ZC111	2,1500 ha	
ZC16	1,0900 ha		
B83	0,4474 ha		
LE MAISNIL	A426 A427	1,1400 ha	
FLEURBAIX (62)	B508	0,6855 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	52,9370 ha	

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/11/23** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informée de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-10-23-00027

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC DU FAUBOURG

Lille, le 06/07/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur
à
GAEC DU FAUBOURG
Madame, Messieurs Françoise, Marcel et Pierre
NICAISE
19 rue du Faubourg
59234 FRESSAIN

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0254

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 22/06/23 sous le numéro 2023-59-0254.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CANTIN	ZN33	2,1881 ha	EARL DUBURQUE Monsieur André DUBURQUE ROUCOURT
	ZN35	0,5346 ha	
	ZN34	3,9036 ha	
	ZN36	0,4283 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	7,0546 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **23/10/23** vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l’application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00
Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

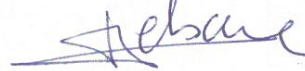
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

DRAAF

R32-2023-12-18-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC LIMERMONT



Service de l'Economie Agricole

GAEC DE LIMERMONT

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

Ferme de Limermont

N° référence : SEA/CD

60380 SONGEONS

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 37

Objet : Accusé de réception complet – demande
d'autorisation d'exploiter n° **4404**

Beauvais, le 5 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/08/2023** sous le numéro **4404**.

Vous envisagez d'exploiter les parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
GERBEROY SONGEONS	ZC 3, 6 AD 68, DN 214, 215, 220, 221, ZH 63, ZK 1, 2, 3, 22, 33, 47	01 ha 82 a 34 ca 53 ha 17 a 66 ca	DE SAINT AUBIN Agnès
		55 ha 00 a 00 ca	

La direction départementale de territoires de l'Oise va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard, le **18/12/2023**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en Mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier Agricole et
Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2023-12-25-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC PAUQUET



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

GAEC PAUQUET

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

17 rue du trou aux loups

N° référence : SEA/CD

60380 ESCAMES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 64 58 16 37

Objet : Accusé de réception complet – demande
d'autorisation d'exploiter n° **4407**

Beauvais, le 5 septembre 2023

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 24/08/2023** sous le numéro **4407**.

Vous envisagez d'exploiter les parcelles suivantes :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SONGEONS	D 82, ZK 12, 25, 27, ZI 26, ZL 20	17 ha 57 a 88 ca	DE SAINT AUBIN Agnès
		17 ha 57 a 88 ca	

La direction départementale de territoires de l'Oise va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard, le **25/12/2023**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 64 58 16 37
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires de l'Oise une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en Mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier Agricole et
Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2023-12-05-00012

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - LEROY Denis



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le 23/08/23

Service Economie Agricole
Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur
à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ
Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)
cecile.drecq@nord.gouv.fr

Monsieur Denis LEROY
8 rue Basse
59570 TAISNIERES SUR HON

Objet : contrôle des structures – Demande d’autorisation d’exploiter
accusé-réception du dossier complet
Réf. : 2023-59-0313

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d’autorisation d’exploiter conformément à l’article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J’en accuse réception.
Votre dossier est enregistré complet le 04/08/23 sous le numéro 2023-59-0313.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de:

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BAVAY	ZB161 ZB162 ZB160	7,9420 ha	EARL FRAPART Monsieur Philippe FRAPART BAVAY
	SUPERFICIE TOTALE	7,9420 ha	

Mes services vont procéder à l’instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J’appelle votre attention sur le fait qu’il vous est interdit d’exploiter avant le délai imparti à l’administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d’instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d’être prolongé à six mois, conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d’une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **05/12/23** vous bénéficierez d’une autorisation implicite d’exploiter conformément à l’article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l’application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur,
La Cheffe du Service Économie Agricole



Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/